

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1690 du 09 octobre 2019, renouvelant l'approbation de la substance active alpha-cyperméthrine conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique VORAX

de la société BASF FRANCE SAS

numéro de dossier n°2020-2981

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit VORAX dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance alpha-cyperméthrine,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit | VORAX |
| Type de produit | Produit de seconde gamme |
| Titulaire | BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, FRANCE |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 100 g/L - alpha-cyperméthrine |
| Numéro d'intrant | 9600112 |
| Numéro d'AMM | 9600112 |
| Fonction | Insecticide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

| | |
|----------------------------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché | 31/10/2020 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 30/04/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 30/04/2022 |

A Maisons-Alfort, le **09 OCT. 2020**


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)